



Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX

Délibération 2024-091 du 17 juin 2024.

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 17 juin à 18 heures 00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 11 juin 2024 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Étaient présents : Mmes P. COPIN, C. DUMORTIER, N. RAUCHE, E. GARRET, C. MEGRET, E. COTTEL, V. THIÉBAUT, G. THUEUX (suppléante de B. CAILLE), A.M. BARBIER, D. LEGRAND (pouvoir de M. J. PALISSE), F. LETURCQ, I. GUISE, E. DROMART, S. BARBIER, G. MIKOLAJCZAK, A.S. DELAUTTRE, M. BONIFACE, I. DREMAUX, MM. Y. RICHEZ, Ph. LESAGE, B. DOBOEUF, B. ROUSERÉ, J.J. COTTEL, J. MAURER, B. VAILLANT, J. DUBOIS (suppléant de G. BOURY), R. LEULEU, J. WEEXSTEEN, J.C. MAYEUX, E. DELAMBRE, L. MUCHEMBLE, B. DELATTRE (suppléant de E. BIANCHIN), P. VISENTIN, G. DUÉ (pouvoir de Mme R. MAGGIOTTO), F. SELLIER (pouvoir de Mme B. MERLIN), J.C. DERUE, O. HOUPLAIN (pouvoir de Mme S. MANECHEZ), Ph. LEFORT, A. DEMAILLY (suppléant de M. Ch. LAGNIEZ), H. COPIN (pouvoir de M. J.F. LALY), D. LEDRU, J.P. LORENT, D. BIZART, D. CARON, J.P. LETOMBE (suppléant de M. D. DHOUAILLY), B. HIEZ, D. PORET, J.F. DERCOURT, M. LALISSE, F. CARON, J. BONNAY, R. ROCHE (suppléant de M. R. VAN CAENEGHEM), M. BLONDEL, F. FOURNIER, D. BOUQUILLON, J. M. LECORNET, S. DEROU BAY, A.M. LECAT.

Absents et excusés : Mmes M. GARIN, C. GERARD, R. MAGGIOTTO, B. MERLIN, D. TABARY, S. MANECHEZ, MM. J.F. LALY, F. TAMAYO, A. DHAMEC, A. LEJOSNE, J. PALISSE, G. BOURY Y. MEMBRE, B. BRONNIART, D. WERBROUCK, B. CAILLE, E. BIANCHIN, G. ALEXANDRE, J. PETIT, M. REBOUT, D. TABARY, Ch. LAGNIEZ, M. FLAHAUT, L. ANTINORI, J. CAPELLE, E. NAWROCKI, D. BASSEUX, D. DHOUAILLY, G. TRANNIN, P. WELELE, M. POUILLAUDE, J.L. DESCAMPS, R. VAN CAENEGHEM, D. BEDU, Th. ROUCOU, Ch. DAMBRINE.

Madame G. MIKOLAJCZAK a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Finances – Budget Principal 2024 – Décision Modificative n°1.

La séance ouverte, Monsieur le Président évoque au Conseil de Communauté le vote du budget principal de l'intercommunalité le 15 avril dernier en tenant compte de la reprise des excédents du compte administratif 2023 qui avait été préalablement approuvé.

Monsieur le Président propose de prendre en considération des écritures nouvelles qui entraînent une décision modificative formelle puisqu'il s'agit de subventions nouvelles à verser à deux structures associatives avec lesquelles l'intercommunalité est en relation.

La première subvention concerne l'association Artois Insertion Ressourcerie qui accepterait de déplacer son activité de magasin de réemploi dans la surface commerciale située rue des Frères Coint (anciennement l'enseigne NOZ). L'association accepterait de prendre en compte des travaux d'aménagement et de rénovation du bâtiment pour une enveloppe de 50 000 €. Cette enveloppe serait affectée à ces travaux d'aménagement et serait octroyée sous forme d'une subvention.

La seconde subvention concerne l'association Plan Séquence qui porte l'Arras Film Festival et vient consacrer le partenariat noué avec cette association. Le montant de ce partenariat s'élèverait à 20 000 € versé sous la forme d'une subvention.

Il convient également de prévoir un ajustement de crédit concernant le budget annexe cellules commerciales avec le versement d'une subvention d'équilibre de 183 000,00 € qui impose de réduire d'une somme identique le virement à la section d'investissement.

Ces différents éléments entraînent les modifications budgétaires suivantes :

Section de fonctionnement – Dépenses : + 0,00 €

Art 011-60611 – Eau et assainissement :	- 5 000,00 €
Art 011-60612 – Energie et électricité :	- 10 000,00 €
Art 011-60613 – Chauffage urbain :	- 5 000,00 €
Art 011-60623 – Alimentation :	- 10 000,00 €
Art 011-6064 – Fournitures administratives :	- 2 000,00 €
Art 011-6068 – Autres matières et fournitures :	- 2 000,00 €
Art 011-611 – Contrats de prestation de service :	- 6 000,00 €
Art 65-657341 – Subventions de fonctionnement communes membres :	- 30 000,00 €
Art 65-65748 – Subventions de fonctionnement personnes de droit privé :	+ 70 000,00 €
Art 65-65736211 – Subventions de fonctionnement au BA cellules Co :	+ 183 000,00 €
Art 65-65748 – Subventions de fonctionnement personnes de droit privé :	+ 70 000,00 €
Art 023 – Virement à la section d'investissement :	- 183 000,00 €

Section d'investissement – Recettes : + 0,00 €

Art 021 – Virement de la section de fonctionnement :	- 183 000,00 €
Art 16-1641 – Emprunts :	+ 183 000,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide, à l'unanimité des conseillers présents et représentés (63 voix) d'approuver les écritures de la décision modificative n°1 établie au titre du Budget Principal pour l'exercice 2024.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage
et transmission en Préfecture*

Le Président,

Signé par : JEAN JACQUES COTTEL
Date : 25/06/2024
Jean-Jacques COTTEL.

Le Président

Signé par : JEAN JACQUES COTTEL
Date : 25/06/2024
Qualité : PRESIDENT

Jean-Jacques COTTEL.